



cuisiniste en redressement judiciaire

Par **sistaninie**, le **24/06/2012 à 15:06**

Bonjour,

Nous avons acheté une cuisine chez un cuisiniste au mois de mars. La livraison était prévue pour mi-juillet. Nous avons versé un acompte de 700euros et le métré a été réalisé. Le cuisiniste nous a dit qu'il y avait un délai de 6 semaines entre la fabrication et la pose. Donc la cuisine devait partir en fabrication début juin. Mais cette semaine notre cuisiniste nous a convoqué pour nous dire qu'il était en redressement judiciaire. Deux choix s'offrent à nous: soit nous payons un deuxième acompte de 1000euros (la cuisine vaut 3000) tout de suite et la cuisine part en fabrication dans la semaine soit nous annulons et nous perdons notre acompte de 700euros.

Pouvez-vous nous donner des conseils sur ce que nous devons et pouvons faire? Merci.

Par **johnjohn**, le **10/06/2013 à 22:50**

Linda36, c'est vraiment horrible ce que tu fait !!
Profiter de la détresse des gens pour leur prendre en plus un peu plus d'argent !! T'es pire que son cuisiniste !!

Par **Gt fr**, le **23/06/2013 à 02:32**

Linda36 semble faire partie des administrateurs du site legavox car ses messages n'apparaissent qu'à la 1 ère connection.
Lorsque l'on revient sur la page (cookies) son message disparaît !!!!!!!!